

PUBLIE LE
23 DEC. 2011

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 2011 À 19 HEURES 30

N° 7 - 212 / 2011 : CRÉATION D'UN BUDGET ANNEXE « ZAC ECO²RIEUMAS »

L'An Deux Mille Onze, le 20 décembre 2011

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi le mardi 20 décembre 2011 à 18 Heures 30 en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE
Secrétaire : Madame Christine DEVOISINS

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Christine DEVOISINS, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PARMENTIER, Stephen JACKSON, Pierre COSTES, Michel FOURNIALS, Sarah LAURENS, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, William NION, Claude JULIEN, Thierry ASTOULS, Anne-Marie ROSÉ, Thierry DUFOUR, Philippe HEIM, Maryse BERTRAND, Robert BOUDES, Viviane COMBES, Michel DELPOUX, Serge NEAU, Jean-Philippe ROQUES.

Membres suppléants votants : Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU, Michel FRANQUES, Jean ESQUERRE, Marie-France DE TRUCHIS, Claude COSTES, Jean-Charles BALARDY, Thierry MALLÉ, Eliane CARLES.

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs, Alain LONG, Anne ROUMÉGAS-PORCHE, Emmanuelle VIEILLEDENT, Jean MAURIÈS.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Olivier BRAULT, Monique HUBERT, Patrick GARNIER, Michèle BARRAU-SARTRES, Louis BARRET, Naïma MARENGO, Dominique BILLET, Pierre DOAT, Paul JUAREZ, Félix TORRÈS, Gérard POUJADE, Bruno LADOUCETTE, Michel TRÉBOSC, Jacques LASSERRE.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Françoise LARROQUE, Christelle GUILLAUMOT, Daniel GAUDEFROY, Laurence PUJOL, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Frédéric ESQUEVIN, Marie-Louise AT, Bernard GILABERT, Claude DEUTSCHMEYER, Michel ALBARÈDE, Françoise LESCURE, Jean-Marie COUDERC, Gérard FABRE, Pascal LAMESLE, Jean-Paul CALMELS, Marie-Claude DURAND, Alain GRIMAL, Michel ANDRAL, Robert PAGGI, Francine ALARY, Noël RAMON, Benoît DELERIS, Jean-Charles BORGOMANO, Monique MILHAU, David KOWALCZYK, Blandine THUEL, Marc DE GUALY, Dominique BALOUP.

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 38

Votants (titulaires, suppléants votants) : 34

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 20 DÉCEMBRE 2011**N° 7 – 212 / 2011 : CRÉATION D'UN BUDGET ANNEXE « ZAC ECO²RIEUMAS »**

Pilote : Finances et Budget

Autre service concerné : Direction Générale

Monsieur Jean-Philippe ROQUES, rapporteur,

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois a lancé en 2004 des études préalables sur le site de RIEUMAS à Marssac afin de déterminer la faisabilité d'une zone d'activité et son intérêt communautaire compte tenu de sa situation en entrée d'agglomération.

Située sur la partie Nord-Est de la commune de Marssac, en bordure de l'autoroute A68 et représentant une superficie de 44 hectares, cette zone a été déclarée d'intérêt communautaire par délibération du 7 juin 2005, conformément aux statuts de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, qui consacre l'intérêt communautaire de la création des zones d'activités industrielles, artisanales, tertiaires de plus de 20 hectares et les études y afférentes.

En décembre 2006, les études nécessaires à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté d'intérêt communautaire à vocation d'activités économique d'une superficie de 40 ha sur le site dit de Rieumas à Marssac ont été lancées.

Au moment du démarrage des travaux d'aménagement, il convient de se conformer à la réglementation en vigueur pour la gestion budgétaire et comptable des zones d'activités et de créer, à ces fins, un budget annexe spécifique permettant d'identifier l'ensemble des opérations financières de la zone d'activité « ZAC Eco²Rieumas ».

En effet, la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois est amenée dans le cadre de ce projet à effectuer des opérations de viabilisation de terrains qui lui appartiennent ou qu'elle acquiert. Ces biens, destinés à la vente, n'ont pas à être intégrés dans le patrimoine de la collectivité, mais doivent être décrits dans une comptabilité de stock spécifique tenue selon le système de l'inventaire intermittent ou d'un inventaire permanent simplifié.

Cette activité est assimilée à un service public à caractère administratif et doit être assujettie à la taxe sur la valeur ajoutée. Les règles relatives à l'assiette, à la liquidation, au paiement, au contrôle et au contentieux de cette taxe sont donc applicables à la Communauté d'Agglomération.

Enfin, cette activité doit faire l'objet, conformément au code général des collectivités territoriales d'une comptabilité distincte s'inspirant du Plan comptable général faisant apparaître un équilibre entre :

- d'une part, l'ensemble des charges de l'opération, y compris les amortissements techniques des immobilisations ;
- d'autre part, l'ensemble des produits et recettes de l'opération.

Il est proposé au Conseil Communautaire de créer un budget annexe ZAC ECO²RIEUMAS soumis à l'instruction comptable M14 à compter du 1^{er} janvier 2012, et assujetti à la TVA. Un budget primitif sera proposé ultérieurement au cours de cette même séance du conseil communautaire.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

VU le Code Général des Impôts (notamment l'annexe II et les articles 201 quinquies à 201 octies),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission des Finances, Affaires Générales, Ressources Humaines en date du 7 décembre 2011,

VU l'avis du Bureau Communautaire en date du 13 décembre 2011,

ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la création d'un budget annexe ZAC ECO²RIEUMAS soumis à l'instruction comptable M14 à compter du 1^{er} janvier 2012, assujetti à la TVA.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette opération auprès des services du Trésor Public et l'autorise à signer les pièces utiles.

Pour extrait conforme,
Fait le 20 décembre 2011,

Le Président,



Philippe BONNECARRÈRE

